

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°68/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 15

L'an deux mille vingt et deux, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain, BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

24/11/2022

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES – ANNEE 2022

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur les montants annuels des subventions à allouer aux associations de la Commune en fonction de leur bilan financier.

VU le CE 19/01/1983, n°33214 ;

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité les montants annuels des subventions à attribuer aux associations communales suivantes :

Atelier Patchwork	500 €
Marchons à Peyrestortes	400 €
L'Age d'Or	400 €
Cyclo Rando	1000 €
PMCV	0 €
Gymnastique Volontaire	1800 €
Club informatique	500 €
Pétanque	500 €
As Peyrestortencque	3500 €
Croix rouge	0 €

Pour le vote de la subvention proposée à la coopérative de l'école primaire, CRUANAS Pauline et BRUNET François se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 1000 € à la coopérative de l'école primaire.

Pour le vote de la subvention proposée à la coopérative de l'école maternelle, CRUANAS Pauline et BRUNET François se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 550 € à la coopérative de l'école maternelle.

Pour le vote de la subvention proposée à l'ACCA, DARIO Alain et BRUNET François se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCORDE** une subvention de 400 € à l'ACCA.

Pour le vote de la subvention proposée à « Terre d'Avenirs Peyrestortes », HAMMOUDA Jeanine, POMPA Antoine et JAMMES Francis se retirent. Le quorum porté à 6 est atteint avec 12 votants. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCORDE** une subvention de 400 € à « Terre d'Avenirs Peyrestortes ».

Pour le vote de la subvention proposée au « Club Vermeil », DARIO Alain et BROSSEAU Sylvie se retirent. Le quorum porté à 7 est atteint avec 13 votants. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **ACCORDE** une subvention de 3000 € au « Club Vermeil ».

Pour le vote de la subvention proposée à « Bouger à Peyrestortes », SAGUY Françoise se retire. Le quorum porté à 7 est atteint avec 14 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 1800 € à « Bouger à Peyrestortes ».

Pour le vote de la subvention proposée aux jardins familiaux, CRUANAS Pauline se retire. Le quorum porté à 7 est atteint avec 14 votants. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCORDE** une subvention de 300 € aux jardins familiaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.


Le Maire,
Alain DARIO

